



so V REIN + PEIN (Xt, - Xtp) a même loi processus est dit stationnaire que (Xt, R, -, X toe B En particulier, dans le cas d'une chaine de nouser de los initiale que et de noyen de bransition P, lorsque le processus est stationnaire, X, et Xo ent même loi donc uP = u (par la prop préadente) et donc prest la meseure invaviante Reciproquement, se uP = u pour une lot de P ye alors vn uP"= u et toutes les v.a X1 ont nême loi. Par la prop, on montre de plus que le processus est stationraine Donc une chaîne de naubou est stationaire soi sa loi initiale est invariante sous Rg: Coci paraît un peu contradictoire. On veut simuler selon it et se la chaîne est stationaire de loi invaignte II il faut similar so selon II! En gratique, en chorsit xo artifrairement. C'est la propriété d'ergodicité (de nouveau) qui va nous dire qu'à partir d'un moment (temp à détermines en fonction des problème) la chaire est stationnaire. On a oublié d'au on parti et maintenent on simule selon Ji et Ji est donc bien la loi (stationnaire) invariante de P. del : Ergodicile': Supposons qu'il existe une nexure de ? JE tog lum sup [4] - II(A) => (A priori Ji dépend de m) Nous verrez (cours 4) que cela est 8, 181 a < 1 / 2 9 - JE(8) 1 == = equivalent à Alors $\forall A \in \mathcal{X}$: $JC(A) = \lim_{n \to \infty} \mu P^{n}(A) = \lim_{n \to \infty} J\mu P^{n}(Ax) P(x, A) = \int JU(Ax) P(x, A)$ = ITP (A) donc IT est mesure invariante de P. Lorsque la mesure limite 50 est indépendante de u, la chaîne est dite engodique L'espoducité signifie donc que la chaine sublie sa los initiale et que la los de la chaîne converge vers te. La proba limite est recusairement invariante par P sons une optique de methodes de nonte Caulo", l'expodicité est autiale : elle justifie que pour o grand, les realizations de X1 sont à peu près " des réalizations sous III (dont la n'nulation

